



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-76775>

Département(s) de publication : **75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95**

Annonce n° **24-76775**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : CHNO des 15-20

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Santé

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : DMNI OPH UU

Description : La présente consultation a pour objet la fourniture de dispositifs médicaux implantables d'ophtalmologie à usage unique pour le Centre Hospitalier National d'Ophtalmologie des Quinze-Vingts (CHNO des Quinze-Vingts). Cette consultation fait suite à la déclaration sans suite de la précédente consultation (réf. JOUE : n°2022/S 086-232190 du 03/05 /2022).

Identifiant de la procédure : 0bf0e0ed-ccb9-4d2c-9c8a-486f40282541

Avis précédent : 470148-2023

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv) : 33184100 Implants chirurgicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 33140000 Consommables médicaux

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 4 - Groupe de lots

4.1 Identifiant de groupe : GLO-0001

Lots inclus : LOT-0001, LOT-0008, LOT-0016, LOT-0025, LOT-0026

Titre : CRISTALENS

Description : Lots 1/8/16/25/26

Identifiant interne : TPA001

4.1.1 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre dans le groupe de lots : 1,068,000 Euro

4.1.3 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Prix 30 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 30

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique 65 pts Dispositions envisagées vis-à-vis du développement durable 5 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 70

4.1 Identifiant de groupe : GLO-0002

Lots inclus : LOT-0002, LOT-0008, LOT-0013

Titre : BVI

Description : Lots 2/8/13

Identifiant interne : TPA003

4.1.1 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre dans le groupe de lots : 730,800 Euro

4.1.3 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Prix 30 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 30

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique 65 pts Dispositions envisagées vis-à-vis du développement durable 5 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 70

4.1 Identifiant de groupe : GLO-0003

Lots inclus : LOT-0003, LOT-0004, LOT-0006, LOT-0015, LOT-0018

Titre : ALCON

Description : Lots 3/4/6/15/18

Identifiant interne : TPA004

4.1.1 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre dans le groupe de lots : 1,354,800 Euro

4.1.3 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Prix 30 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 30

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique 65 pts Dispositions envisagées vis-à-vis du développement durable 5 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 70

4.1 Identifiant de groupe : GLO-0004

Lots inclus : LOT-0003, LOT-0005, LOT-0012, LOT-0015, LOT-0020

Titre : AMO

Description : Lots 3/5/12/15/20

Identifiant interne : TPA005

4.1.1 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre dans le groupe de lots : 1,945,950 Euro

4.1.3 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Prix 30 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 30

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique 65 pts Dispositions envisagées vis-à-vis du développement durable 5 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 70

4.1 Identifiant de groupe : GLO-0005

Lots inclus : LOT-0004, LOT-0012, LOT-0016

Titre : HOYA SURGICAL

Description : Lots 4/12/16

Identifiant interne : TPA006

4.1.1 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre dans le groupe de lots : 1,123,500 Euro

4.1.3 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Prix 30 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 30

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique 65 pts Dispositions envisagées vis-à-vis du développement durable 5 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 70

4.1 Identifiant de groupe : GLO-0006

Lots inclus : LOT-0009, LOT-0014, LOT-0021

Titre : CARL ZEISS MEDITEC

Description : Lots 9/14/21

Identifiant interne : TPA007

4.1.1 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre dans le groupe de lots : 1,773,700 Euro

4.1.3 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Prix 30 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 30

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique 65 pts Dispositions envisagées vis-à-vis du développement durable 5 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 70

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Lentilles intraoculaires stériles, aphaque, à fixation irienne.

Description : Lentilles intraoculaires stériles, aphaque, à fixation irienne.

Identifiant interne : LOT 1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv) : 33184100 Implants chirurgicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 33140000 Consommables médicaux

Options :

Description des options : L'accord-cadre est passé pour une période d'un an à compter de la notification faite au titulaire. L'accord-cadre sera ensuite reconductible deux fois par période d'un an par tacite reconduction, sans que la durée totale ne dépasse 4 ans.

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Conformément à l'article R.2122-4 du code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché de fournitures sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet des livraisons complémentaires exécutées par le titulaire initial et qui sont destinées soit au renouvellement partiel de fournitures ou d'installations, soit à l'extension de fournitures ou d'installations existantes, lorsque le changement de titulaire obligerait l'acheteur à acquérir des fournitures ayant des caractéristiques techniques différentes entraînant une incompatibilité ou des difficultés techniques d'utilisation et d'entretien disproportionnées. Lorsqu'un tel marché est passé par un pouvoir adjudicateur, sa durée ne peut dépasser, sauf cas dûment justifié, trois ans, périodes de reconduction comprises.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Prix 30 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 30

Critère :

Type : Qualité

Description : valeur technique 65 pts Dispositions envisagées vis-à-vis du développement durable 5 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 70

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : un référé pré-contractuel (articles L. 551-1 à L. 551-4, L. 551-10 à L. 551-12, R. 551-1, et R.551-3 à R. 551-6 du code de justice administrative) - un référé contractuel (articles L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative), dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché public et dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché dans les autres cas ; - un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision attaquée. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative) ; - un recours de plein contentieux dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle sont rendues publiques la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation. Ce recours peut être assorti, le cas échéant d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Paris

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Paris

Organisation qui signe le marché : CHNO des 15-20

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : Lentilles intraoculaires stériles, aphaque, à fixation sclérale.

Description : Lentilles intraoculaires stériles, aphaque, à fixation sclérale.

Identifiant interne : LOT 2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv) : 33184100 Implants chirurgicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 33140000 Consommables médicaux

Options :

Description des options : L'accord-cadre est passé pour une période d'un an à compter de la notification faite au titulaire. L'accord-cadre sera ensuite reconductible deux fois par période d'un an par tacite reconduction, sans que la durée totale ne dépasse 4 ans.

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Conformément à l'article R.2122-4 du code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché de fournitures sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet des livraisons complémentaires exécutées par le titulaire initial et qui sont destinées soit au renouvellement partiel de fournitures ou d'installations, soit à l'extension de fournitures ou d'installations existantes, lorsque le changement de titulaire obligerait l'acheteur à acquérir des fournitures ayant des caractéristiques techniques différentes entraînant une incompatibilité ou des difficultés techniques d'utilisation et d'entretien disproportionnées. Lorsqu'un tel marché est passé par un pouvoir adjudicateur, sa durée ne peut dépasser, sauf cas dûment justifié, trois ans, périodes de reconduction comprises.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Prix 30 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 30

Critère :

Type : Qualité

Description : valeur technique 65 pts Dispositions envisagées vis-à-vis du développement durable 5 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 70

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : un référé pré-contractuel (articles L. 551-1 à L. 551-4, L. 551-10 à L. 551-12, R. 551-1, et R.551-3 à R. 551-6 du code de justice administrative) - un référé contractuel (articles L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative), dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché public et dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché dans les autres cas ; - un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision attaquée. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative) ; - un recours de plein contentieux dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle sont rendues publiques la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation. Ce recours peut être assorti, le cas échéant d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Paris

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Paris

Organisation qui signe le marché : CHNO des 15-20

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

Titre : Lentilles intraoculaires monofocales, 3 pièces, de chambre postérieure, d'incision supérieure ou égale à 2.2 mm, en acrylique hydrophobe, avec ou sans filtre à lumière bleue, à anses rapportées en PMMA. Gamme comprenant des dioptries positives et négative.

Description : Lentilles intraoculaires monofocales, 3 pièces, de chambre postérieure, d'incision supérieure ou égale à 2.2 mm, en acrylique hydrophobe, avec ou sans filtre à lumière bleue, à anses rapportées en PMMA. Gamme comprenant des dioptries positives et négative.

Identifiant interne : LOT 3

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33184100 Implants chirurgicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Options :

Description des options : L'accord-cadre est passé pour une période d'un an à compter de la notification faite au titulaire. L'accord-cadre sera ensuite reconductible deux fois par période d'un an par tacite reconduction, sans que la durée totale ne dépasse 4 ans.

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Conformément à l'article R.2122-4 du code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché de fournitures sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet des livraisons complémentaires exécutées par le titulaire initial et qui sont destinées soit au renouvellement partiel de fournitures ou d'installations, soit à l'extension de fournitures ou d'installations existantes, lorsque le changement de titulaire obligerait l'acheteur à acquérir des fournitures ayant des caractéristiques techniques différentes entraînant une incompatibilité ou des difficultés techniques d'utilisation et d'entretien

disproportionnées. Lorsqu'un tel marché est passé par un pouvoir adjudicateur, sa durée ne peut dépasser, sauf cas dûment justifié, trois ans, périodes de reconduction comprises.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Prix 30 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 30

Critère :

Type : Qualité

Description : valeur technique 65 pts Dispositions envisagées vis-à-vis du développement durable 5 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 70

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : un référé pré-contractuel (articles L. 551-1 à L. 551-4, L. 551-10 à L. 551-12, R. 551-1, et R.551-3 à R. 551-6 du code de justice administrative) - un référé contractuel (articles L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative), dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché public et dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché dans les autres cas ; - un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision attaquée. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative) ; - un recours de plein contentieux dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle sont rendues publiques la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation. Ce recours peut être assorti, le cas échéant d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Paris

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Paris

Organisation qui signe le marché : CHNO des 15-20

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0004

Titre : 4.1 Lentilles intraoculaires stériles, monofocales, monoblocs, de chambre postérieure, d'incision supérieure ou égale à 2.2 mm, en acrylique hydrophobe, 2 points d'appui, avec filtre incorporé de lumière bleue, préchargé Possibilité de proposer des compléments de gamme.

Description : 4.2 Lentilles intraoculaires stériles, monofocales toriques monoblocs, de chambre postérieure, d'incision supérieure ou égale à 2.

Identifiant interne : LOT 4.1 et 4.2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv) : 33184100 Implants chirurgicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 33140000 Consommables médicaux

Options :

Description des options : L'accord-cadre est passé pour une période d'un an à compter de la notification faite au titulaire. L'accord-cadre sera ensuite reconductible deux fois par période d'un an par tacite reconduction, sans que la durée totale ne dépasse 4 ans.

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Conformément à l'article R.2122-4 du code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché de fournitures sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet des livraisons complémentaires exécutées par le titulaire initial et qui sont destinées soit au renouvellement partiel de fournitures ou d'installations, soit à l'extension de fournitures ou d'installations existantes, lorsque le changement de titulaire obligerait l'acheteur à acquérir des fournitures ayant des caractéristiques techniques différentes entraînant une incompatibilité ou des difficultés techniques d'utilisation et d'entretien disproportionnées. Lorsqu'un tel marché est passé par un pouvoir adjudicateur, sa durée ne peut dépasser, sauf cas dûment justifié, trois ans, périodes de reconduction comprises.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Prix 30 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 30

Critère :

Type : Qualité

Description : valeur technique 65 pts Dispositions envisagées vis-à-vis du développement durable 5 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 70

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : un référé pré-contractuel (articles L. 551-1 à L. 551-4, L. 551-10 à L. 551-12, R. 551-1, et R.551-3 à R. 551-6 du code de justice administrative) - un référé contractuel (articles L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative), dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché public et dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché dans les autres cas ; - un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision attaquée. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative) ; - un recours de plein contentieux dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle sont rendues publiques la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation. Ce recours peut être assorti, le cas échéant d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Paris

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Paris

Organisation qui signe le marché : CHNO des 15-20

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0005

Titre : 5.1 Lentilles intraoculaires stériles, monofocales, monoblocs, de chambre postérieure, d'incision supérieure ou égale à 2.2 mm, en acrylique hydrophobe, 2 points d'appui, sans filtre incorporé à lumière bleue, préchargé ou non. Possibilité de proposer des compléments de gamme.

Description : 5.2 Lentilles intraoculaires stériles, monofocales torique, monoblocs, de chambre postérieure, d'incision supérieure ou égale à 2.2 mm, en acrylique hydrophobe, 2 points d'appui, sans filtre incorporé à lumière bleue, préchargé ou non. Possibilité de proposer des compléments de gamme.

Identifiant interne : LOT 5.1 et 5.2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33184100 Implants chirurgicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Options :

Description des options : L'accord-cadre est passé pour une période d'un an à compter de la notification faite au titulaire. L'accord-cadre sera ensuite

reconductible deux fois par période d'un an par tacite reconduction, sans que la durée totale ne dépasse 4 ans.

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Conformément à l'article R.2122-4 du code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché de fournitures sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet des livraisons complémentaires exécutées par le titulaire initial et qui sont destinées soit au renouvellement partiel de fournitures ou d'installations, soit à l'extension de fournitures ou d'installations existantes, lorsque le changement de titulaire obligerait l'acheteur à acquérir des fournitures ayant des caractéristiques techniques différentes entraînant une incompatibilité ou des difficultés techniques d'utilisation et d'entretien disproportionnées. Lorsqu'un tel marché est passé par un pouvoir adjudicateur, sa durée ne peut dépasser, sauf cas dûment justifié, trois ans, périodes de reconduction comprises.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Prix 30 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 30

Critère :

Type : Qualité

Description : valeur technique 65 pts Dispositions envisagées vis-à-vis du développement durable 5 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 70

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : un référé pré-contractuel (articles L. 551-1 à L. 551-4, L. 551-10 à L. 551-12, R. 551-1, et R.551-3 à R. 551-6 du code de justice administrative) - un référé contractuel (articles L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative), dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché public et dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché dans les autres cas ; - un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision attaquée. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative) ; - un recours de plein contentieux dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle sont rendues publiques la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation. Ce recours peut être assorti, le cas échéant d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Paris

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Paris

Organisation qui signe le marché : CHNO des 15-20

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0006

Titre : Lentilles intraoculaires stériles, monofocales, monoblocs, de chambre postérieure, d'incision supérieure ou égale à 2.2 mm, en acrylique hydrophobe, 2 points d'appui, sans filtre incorporé à lumière bleue, préchargé ou non. Possibilité de proposer des compléments de gamme.

Description : Lentilles intraoculaires stériles, monofocales, monoblocs, de chambre postérieure, d'incision supérieure ou égale à 2.2 mm, en acrylique hydrophobe, 2 points d'appui, sans filtre incorporé à lumière bleue, préchargé ou non. Possibilité de proposer des compléments de gamme.

Identifiant interne : LOT 6

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33184100 Implants chirurgicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Options :

Description des options : L'accord-cadre est passé pour une période d'un an à compter de la notification faite au titulaire. L'accord-cadre sera ensuite reconductible deux fois par période d'un an par tacite reconduction, sans que la durée totale ne dépasse 4 ans.

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Conformément à l'article R.2122-4 du code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché de fournitures sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet des livraisons complémentaires exécutées par le titulaire initial et qui sont destinées soit au renouvellement partiel de fournitures ou d'installations, soit à l'extension de fournitures ou d'installations existantes, lorsque le changement de titulaire obligerait l'acheteur à acquérir des fournitures ayant des caractéristiques techniques différentes entraînant une incompatibilité ou des difficultés techniques d'utilisation et d'entretien

disproportionnées. Lorsqu'un tel marché est passé par un pouvoir adjudicateur, sa durée ne peut dépasser, sauf cas dûment justifié, trois ans, périodes de reconduction comprises.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Prix 30 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 30

Critère :

Type : Qualité

Description : valeur technique 65 pts Dispositions envisagées vis-à-vis du développement durable 5 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 70

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : un référé pré-contractuel (articles L. 551-1 à L. 551-4, L. 551-10 à L. 551-12, R. 551-1, et R.551-3 à R. 551-6 du code de justice administrative) - un référé contractuel (articles L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative), dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché public et dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché dans les autres cas ; - un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision attaquée. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative) ; - un recours de plein contentieux dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle sont rendues publiques la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation. Ce recours peut être assorti, le cas échéant d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Paris

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Paris

Organisation qui signe le marché : CHNO des 15-20

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0007

Titre : Lentilles intraoculaires stériles, monofocales, monoblocs, de chambre postérieure, en acrylique hydrophile d'incision supérieure ou égale à 2.2 mm, avec filtre incorporé de lumière bleue, avec obligatoirement des dioptries négatives, préchargé ou non. Possibilité de proposer des compléments de gamme.

Description : Lentilles intraoculaires stériles, monofocales, monoblocs, de chambre postérieure, en acrylique hydrophile d'incision supérieure ou égale à 2.2 mm, avec filtre incorporé de lumière bleue, avec obligatoirement des dioptries négatives, préchargé ou non. Possibilité de proposer des compléments de gamme.

Identifiant interne : LOT 7

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33184100 Implants chirurgicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Options :

Description des options : L'accord-cadre est passé pour une période d'un an à compter de la notification faite au titulaire. L'accord-cadre sera ensuite reconductible deux fois par période d'un an par tacite reconduction, sans que la durée totale ne dépasse 4 ans.

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Conformément à l'article R.2122-4 du code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché de fournitures sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet des livraisons complémentaires exécutées par le titulaire initial et qui sont destinées soit au renouvellement partiel de fournitures ou d'installations, soit à l'extension de fournitures ou d'installations existantes, lorsque le changement de titulaire obligerait l'acheteur à acquérir des fournitures ayant des caractéristiques techniques différentes entraînant une incompatibilité ou des difficultés techniques d'utilisation et d'entretien disproportionnées. Lorsqu'un tel marché est passé par un pouvoir adjudicateur, sa durée ne peut dépasser, sauf cas dûment justifié, trois ans, périodes de reconduction comprises.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Prix 30 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 30

Critère :

Type : Qualité

Description : valeur technique 65 pts Dispositions envisagées vis-à-vis du développement durable 5 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 70

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : un référé pré-contractuel (articles L. 551-1 à L. 551-4, L. 551-10 à L. 551-12, R. 551-1, et R.551-3 à R. 551-6 du code de justice administrative) - un référé contractuel (articles L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative), dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché public et dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché dans les autres cas ; - un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision attaquée. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative) ; - un recours de plein contentieux dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle sont rendues publiques la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation. Ce recours peut être assorti, le cas échéant d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Paris

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Paris

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0008

Titre : 8.1 Lentilles intraoculaires stériles monofocales, monoblocs, de chambre postérieure, hydrophobe, 4 points d'appui, avec ou sans filtre incorporé à lumière bleue, d'incision < ou = 1.8 mm, préchargé ou non. Possibilité de proposer des compléments de gamme.

Description : 8.2 Lentilles intraoculaires stériles monofocales toriques monoblocs, de chambre postérieure, hydrophobe, 4 points d'appui, avec ou sans filtre incorporé à lumière bleue, d'incision < ou = 1.8 mm, préchargé ou non. Possibilité de proposer des compléments de gamme.

Identifiant interne : LOT 8.1 et 8.2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv) : 33184100 Implants chirurgicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 33140000 Consommables médicaux

Options :

Description des options : L'accord-cadre est passé pour une période d'un an à compter de la notification faite au titulaire. L'accord-cadre sera ensuite

reconductible deux fois par période d'un an par tacite reconduction, sans que la durée totale ne dépasse 4 ans.

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Conformément à l'article R.2122-4 du code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché de fournitures sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet des livraisons complémentaires exécutées par le titulaire initial et qui sont destinées soit au renouvellement partiel de fournitures ou d'installations, soit à l'extension de fournitures ou d'installations existantes, lorsque le changement de titulaire obligerait l'acheteur à acquérir des fournitures ayant des caractéristiques techniques différentes entraînant une incompatibilité ou des difficultés techniques d'utilisation et d'entretien disproportionnées. Lorsqu'un tel marché est passé par un pouvoir adjudicateur, sa durée ne peut dépasser, sauf cas dûment justifié, trois ans, périodes de reconduction comprises.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Prix 30 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 30

Critère :

Type : Qualité

Description : valeur technique 65 pts Dispositions envisagées vis-à-vis du développement durable 5 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 70

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : un référé pré-contractuel (articles L. 551-1 à L. 551-4, L. 551-10 à L. 551-12, R. 551-1, et R.551-3 à R. 551-6 du code de justice administrative) - un référé contractuel (articles L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative), dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché public et dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché dans les autres cas ; - un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision attaquée. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative) ; - un recours de plein contentieux dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle sont rendues publiques la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation. Ce recours peut être assorti, le cas échéant d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Paris

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Paris

Organisation qui signe le marché : CHNO des 15-20

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0009

Titre : 9.1 Lentilles intraoculaires stériles, monofocales, monoblocs, de chambre postérieure, en acrylique hydrophile, 4 points d'appui, d'incision \leq ou = 1.8 mm, sans filtre incorporé à lumière bleue; préchargé. Possibilité de proposer des compléments de gamme

Description : 9.2 Lentilles intraoculaires stériles, monofocales torique monoblocs, de chambre postérieure, en acrylique hydrophile, 4 points d'appui, d'incision \leq ou = 1.8 mm, sans filtre incorporé à lumière bleue; préchargé. Possibilité de proposer des compléments de gamme.

Identifiant interne : LOT 9.1 et 9.2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33184100 Implants chirurgicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Options :

Description des options : L'accord-cadre est passé pour une période d'un an à compter de la notification faite au titulaire. L'accord-cadre sera ensuite reconductible deux fois par période d'un an par tacite reconduction, sans que la durée totale ne dépasse 4 ans.

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Conformément à l'article R.2122-4 du code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché de fournitures sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet des livraisons complémentaires exécutées par le titulaire initial et qui sont destinées soit au renouvellement partiel de fournitures ou d'installations, soit à l'extension de fournitures ou d'installations existantes, lorsque le changement de titulaire obligerait l'acheteur à acquérir des fournitures ayant des caractéristiques techniques différentes entraînant une incompatibilité ou des difficultés techniques d'utilisation et d'entretien disproportionnées. Lorsqu'un tel marché est passé par un pouvoir adjudicateur, sa durée ne peut dépasser, sauf cas dûment justifié, trois ans, périodes de reconduction comprises.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Prix 30 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 30

Critère :

Type : Qualité

Description : valeur technique 65 pts Dispositions envisagées vis-à-vis du développement durable 5 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 70

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : un référé pré-contractuel (articles L. 551-1 à L. 551-4, L. 551-10 à L. 551-12, R. 551-1, et R.551-3 à R. 551-6 du code de justice administrative) - un référé contractuel (articles L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative), dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché public et dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché dans les autres cas ; - un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision attaquée. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative) ; - un recours de plein contentieux dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle sont rendues publiques la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation. Ce recours peut être assorti, le cas échéant d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Paris

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Paris

Organisation qui signe le marché : CHNO des 15-20

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0010

Titre : Lentilles intraoculaires stériles, monofocales, monoblocs, de chambre postérieure, en acrylique hydrophobe, héparinées, d'incision < ou = à 2.2 mm.

Description : Lentilles intraoculaires stériles, monofocales, monoblocs, de chambre postérieure, en acrylique hydrophobe, héparinées, d'incision < ou = à 2.2 mm.

Identifiant interne : LOT 10

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33184100 Implants chirurgicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Options :

Description des options : L'accord-cadre est passé pour une période d'un an à compter de la notification faite au titulaire. L'accord-cadre sera ensuite reconductible deux fois par période d'un an par tacite reconduction, sans que la durée totale ne dépasse 4 ans.

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Conformément à l'article R.2122-4 du code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché de fournitures sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet des livraisons complémentaires exécutées par le titulaire initial et qui sont destinées soit au renouvellement partiel de fournitures ou d'installations, soit à l'extension de fournitures ou d'installations existantes, lorsque le changement de titulaire obligerait l'acheteur à acquérir des fournitures ayant des caractéristiques techniques différentes entraînant une incompatibilité ou des difficultés techniques d'utilisation et d'entretien disproportionnées. Lorsqu'un tel marché est passé par un pouvoir adjudicateur, sa durée ne peut dépasser, sauf cas dûment justifié, trois ans, périodes de reconduction comprises.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Prix 30 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 30

Critère :

Type : Qualité

Description : valeur technique 65 pts Dispositions envisagées vis-à-vis du développement durable 5 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 70

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : un référé pré-contractuel (articles L. 551-1 à L. 551-4, L. 551-10 à L. 551-12, R. 551-1, et R.551-3 à R. 551-6 du code de justice administrative) - un référé contractuel (articles L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative), dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché public et dans un délai de 6 mois à compter du

lendemain du jour de la conclusion du marché dans les autres cas ; - un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision attaquée. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative) ; - un recours de plein contentieux dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle sont rendues publiques la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation. Ce recours peut être assorti, le cas échéant d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Paris

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Paris

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0011

Titre : Lentilles intraoculaires stériles toriques, monoblocs de chambre postérieure, gamme cylindre + 1D.Possibilité de proposer des compléments de gamme.

Description : Lentilles intraoculaires stériles toriques, monoblocs de chambre postérieure, gamme cylindre + 1D.Possibilité de proposer des compléments de gamme.

Identifiant interne : LOT 11

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33184100 Implants chirurgicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Options :

Description des options : L'accord-cadre est passé pour une période d'un an à compter de la notification faite au titulaire. L'accord-cadre sera ensuite reconductible deux fois par période d'un an par tacite reconduction, sans que la durée totale ne dépasse 4 ans.

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 25,500 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Conformément à l'article R.2122-4 du code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché de fournitures sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet des livraisons complémentaires exécutées par le titulaire initial et qui sont destinées soit au renouvellement partiel de fournitures ou d'installations, soit à l'extension de fournitures ou d'installations existantes, lorsque le changement de titulaire obligerait l'acheteur à acquérir des fournitures ayant des caractéristiques techniques différentes entraînant une incompatibilité ou des difficultés techniques d'utilisation et d'entretien disproportionnées. Lorsqu'un tel marché est passé par un pouvoir adjudicateur, sa durée ne peut dépasser, sauf cas dûment justifié, trois ans, périodes de reconduction comprises.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Prix 30 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 30

Critère :

Type : Qualité

Description : valeur technique 65 pts Dispositions envisagées vis-à-vis du développement durable 5 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 70

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : un référé pré-contractuel (articles L. 551-1 à L. 551-4, L. 551-10 à L. 551-12, R. 551-1, et R.551-3 à R. 551-6 du code de justice administrative) - un référé contractuel (articles L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative), dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché public et dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché dans les autres cas ; - un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision attaquée. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative) ; - un recours de plein contentieux dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle sont rendues publiques la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation. Ce recours peut être assorti, le cas échéant d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Paris

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Paris

Organisation qui signe le marché : CHNO des 15-20

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0012

Titre : Lentilles intraoculaires stériles monofocales dites +, monoblocs de chambre postérieure 2 points d'appuis en acrylique hydrophobe, avec ou sans filtre lumière bleue. Possibilité de proposer des compléments de gamme (torique).

Description : Lentilles intraoculaires stériles monofocales dites +, monoblocs de chambre postérieure 2 points d'appuis en acrylique hydrophobe, avec ou sans filtre lumière bleue. Possibilité de proposer des compléments de gamme (torique).

Identifiant interne : LOT 12

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33184100 Implants chirurgicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Options :

Description des options : L'accord-cadre est passé pour une période d'un an à compter de la notification faite au titulaire. L'accord-cadre sera ensuite reconductible deux fois par période d'un an par tacite reconduction, sans que la durée totale ne dépasse 4 ans.

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Conformément à l'article R.2122-4 du code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché de fournitures sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet des livraisons complémentaires exécutées par le titulaire initial et qui sont destinées soit au renouvellement partiel de fournitures ou d'installations, soit à l'extension de fournitures ou d'installations existantes, lorsque le changement de titulaire obligerait l'acheteur à acquérir des fournitures ayant des caractéristiques techniques différentes entraînant une incompatibilité ou des difficultés techniques d'utilisation et d'entretien disproportionnées. Lorsqu'un tel marché est passé par un pouvoir adjudicateur, sa durée ne peut dépasser, sauf cas dûment justifié, trois ans, périodes de reconduction comprises.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Prix 30 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 30

Critère :

Type : Qualité

Description : valeur technique 65 pts Dispositions envisagées vis-à-vis du développement durable 5 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 70

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : un référé pré-contractuel (articles L. 551-1 à L. 551-4, L. 551-10 à L. 551-12, R. 551-1, et R.551-3 à R. 551-6 du code de justice administrative) - un référé contractuel (articles L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative), dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché public et dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché dans les autres cas ; - un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision attaquée. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative) ; - un recours de plein contentieux dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle sont rendues publiques la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation. Ce recours peut être assorti, le cas échéant d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Paris

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Paris

Organisation qui signe le marché : CHNO des 15-20

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0013

Titre : Lentilles intraoculaires stériles monofocales dites +, monoblocs de chambre postérieure 4 points d'appuis en acrylique hydrophobe, avec ou sans filtre lumière bleue. Possibilité de proposer des compléments de gamme (torique).

Description : Lentilles intraoculaires stériles monofocales dites +, monoblocs de chambre postérieure 4 points d'appuis en acrylique hydrophobe, avec ou sans filtre lumière bleue. Possibilité de proposer des compléments de gamme (torique).

Identifiant interne : LOT 13

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33184100 Implants chirurgicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Options :

Description des options : L'accord-cadre est passé pour une période d'un an à compter de la notification faite au titulaire. L'accord-cadre sera ensuite reconductible deux fois par période d'un an par tacite reconduction, sans que la durée totale ne dépasse 4 ans.

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Conformément à l'article R.2122-4 du code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché de fournitures sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet des livraisons complémentaires exécutées par le titulaire initial et qui sont destinées soit au renouvellement partiel de fournitures ou d'installations, soit à l'extension de fournitures ou d'installations existantes, lorsque le changement de titulaire obligerait l'acheteur à acquérir des fournitures ayant des caractéristiques techniques différentes entraînant une incompatibilité ou des difficultés techniques d'utilisation et d'entretien disproportionnées. Lorsqu'un tel marché est passé par un pouvoir adjudicateur, sa durée ne peut dépasser, sauf cas dûment justifié, trois ans, périodes de reconduction comprises.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Prix 30 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 30

Critère :

Type : Qualité

Description : valeur technique 65 pts Dispositions envisagées vis-à-vis du développement durable 5 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 70

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : un référé pré-contractuel (articles L. 551-1 à L. 551-4, L. 551-10 à L. 551-12, R. 551-1, et R.551-3 à R. 551-6 du code de justice administrative) - un référé contractuel (articles L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative), dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché public et dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché dans les autres cas ; - un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision attaquée. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative) ; - un recours de plein contentieux dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle sont rendues publiques la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation. Ce recours peut

être assorti, le cas échéant d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Paris

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Paris

Organisation qui signe le marché : CHNO des 15-20

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0014

Titre : 14.1 Lentilles intraoculaires stériles, monoblocs, de chambre postérieure, asphériques, trifocales, en acrylique hydrophile 4 points d'appui sans filtre incorporé à lumière bleue.

Description : 14.2 Lentilles intraoculaires stériles, monoblocs, de chambre postérieure, asphériques, en acrylique hydrophile, 4 points d'appui trifocales toriques, sans filtre incorporé à lumière bleue.

Identifiant interne : LOT 14.1 et 14.2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33184100 Implants chirurgicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Options :

Description des options : L'accord-cadre est passé pour une période d'un an à compter de la notification faite au titulaire. L'accord-cadre sera ensuite reconductible deux fois par période d'un an par tacite reconduction, sans que la durée totale ne dépasse 4 ans.

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Conformément à l'article R.2122-4 du code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché de fournitures sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet des livraisons complémentaires exécutées par le titulaire initial et qui sont destinées soit au renouvellement partiel de fournitures ou d'installations, soit à l'extension de fournitures ou d'installations existantes, lorsque le changement de titulaire obligerait l'acheteur à acquérir des fournitures ayant des caractéristiques techniques différentes entraînant une incompatibilité ou des difficultés techniques d'utilisation et d'entretien

disproportionnées. Lorsqu'un tel marché est passé par un pouvoir adjudicateur, sa durée ne peut dépasser, sauf cas dûment justifié, trois ans, périodes de reconduction comprises.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Prix 30 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 30

Critère :

Type : Qualité

Description : valeur technique 65 pts Dispositions envisagées vis-à-vis du développement durable 5 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 70

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : un référé pré-contractuel (articles L. 551-1 à L. 551-4, L. 551-10 à L. 551-12, R. 551-1, et R.551-3 à R. 551-6 du code de justice administrative) - un référé contractuel (articles L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative), dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché public et dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché dans les autres cas ; - un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision attaquée. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative) ; - un recours de plein contentieux dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle sont rendues publiques la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation. Ce recours peut être assorti, le cas échéant d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Paris

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Paris

Organisation qui signe le marché : CHNO des 15-20

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0015

Titre : 15.1 Lentilles intraoculaires stériles monoblocs de chambre postérieure, multifocales diffractives, 2 points d'appui, en acrylique hydrophobe, avec ou sans filtre à lumière bleue, préchargé ou non. Possibilité de proposer un complément de gamme.

Description : 15.2 Lentilles intraoculaires stériles monoblocs de chambre postérieure, multifocales diffractives torique, 2 points d'appui, en acrylique hydrophobe, avec ou sans filtre à lumière bleue, préchargé ou non. Possibilité de proposer un complément de gamme.

Identifiant interne : LOT 15.1 et 15.2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv) : 33184100 Implants chirurgicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 33140000 Consommables médicaux

Options :

Description des options : L'accord-cadre est passé pour une période d'un an à compter de la notification faite au titulaire. L'accord-cadre sera ensuite reconductible deux fois par période d'un an par tacite reconduction, sans que la durée totale ne dépasse 4 ans.

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Conformément à l'article R.2122-4 du code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché de fournitures sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet des livraisons complémentaires exécutées par le titulaire initial et qui sont destinées soit au renouvellement partiel de fournitures ou d'installations, soit à l'extension de fournitures ou d'installations existantes, lorsque le changement de titulaire obligerait l'acheteur à acquérir des fournitures ayant des caractéristiques techniques différentes entraînant une incompatibilité ou des difficultés techniques d'utilisation et d'entretien disproportionnées. Lorsqu'un tel marché est passé par un pouvoir adjudicateur, sa durée ne peut dépasser, sauf cas dûment justifié, trois ans, périodes de reconduction comprises.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Prix 30 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 30

Critère :

Type : Qualité

Description : valeur technique 65 pts Dispositions envisagées vis-à-vis du développement durable 5 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 70

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : un référé pré-contractuel (articles L. 551-1 à L. 551-4, L. 551-10 à L. 551-12, R. 551-1, et R.551-3 à R. 551-6 du code de justice administrative) - un référé contractuel (articles L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative), dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché public et dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché dans les autres cas ; - un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision attaquée. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative) ; - un recours de plein contentieux dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle sont rendues publiques la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation. Ce recours peut être assorti, le cas échéant d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Paris

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Paris

Organisation qui signe le marché : CHNO des 15-20

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0016

Titre : 16.1 Lentilles intraoculaires stériles monoblocs de chambre postérieure, multifocales diffractives, hydrophobe, avec ou sans filtre lumière bleue, avec addition différente entre les deux yeux.

Description : 16.2 Lentilles intraoculaires stériles monoblocs de chambre postérieure, multifocales diffractives torique, hydrophobe, avec ou sans filtre lumière bleue, avec addition différente entre les deux yeux.

Identifiant interne : LOT 16.1 et 16.2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33184100 Implants chirurgicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Options :

Description des options : L'accord-cadre est passé pour une période d'un an à compter de la notification faite au titulaire. L'accord-cadre sera ensuite reconductible deux fois par période d'un an par tacite reconduction, sans que la durée totale ne dépasse 4 ans.

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Conformément à l'article R.2122-4 du code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché de fournitures sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet des livraisons complémentaires exécutées par le titulaire initial et qui sont destinées soit au renouvellement partiel de fournitures ou d'installations, soit à l'extension de fournitures ou d'installations existantes, lorsque le changement de titulaire obligerait l'acheteur à acquérir des fournitures ayant des caractéristiques techniques différentes entraînant une incompatibilité ou des difficultés techniques d'utilisation et d'entretien disproportionnées. Lorsqu'un tel marché est passé par un pouvoir adjudicateur, sa durée ne peut dépasser, sauf cas dûment justifié, trois ans, périodes de reconduction comprises.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Prix 30 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 30

Critère :

Type : Qualité

Description : valeur technique 65 pts Dispositions envisagées vis-à-vis du développement durable 5 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 70

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : un référé pré-contractuel (articles L. 551-1 à L. 551-4, L. 551-10 à L. 551-12, R. 551-1, et R.551-3 à R. 551-6 du code de justice administrative) - un référé contractuel (articles L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative), dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché public et dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché dans les autres cas ; - un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision attaquée. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative) ; - un recours de plein contentieux dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle sont rendues publiques la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation. Ce recours peut être assorti, le cas échéant d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Paris

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Paris

Organisation qui signe le marché : CHNO des 15-20

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0017

Titre : 17.1 Lentilles intraoculaires stériles monoblocs de chambre postérieure, multifocales diffractives, double anse ou 4 points d'appui, en acrylique hydrophile ou hydrophobe avec ou sans filtre à lumière bleue, préchargé ou non. Possibilité de proposer un complément de gamme.

Description : 17.2 Lentilles intraoculaires stériles monoblocs de chambre postérieure, multifocales diffractives TORIQUE, double anse en C ou 4 points d'appui, en acrylique hydrophile ou hydrophobe, avec ou sans filtre à lumière bleue, préchargé ou non. Possibilité de proposer un complément de gamme

Identifiant interne : LOT 17.1 et 17.2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33184100 Implants chirurgicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Options :

Description des options : L'accord-cadre est passé pour une période d'un an à compter de la notification faite au titulaire. L'accord-cadre sera ensuite reconductible deux fois par période d'un an par tacite reconduction, sans que la durée totale ne dépasse 4 ans.

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Conformément à l'article R.2122-4 du code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché de fournitures sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet des livraisons complémentaires exécutées par le titulaire initial et qui sont destinées soit au renouvellement partiel de fournitures ou d'installations, soit à l'extension de fournitures ou d'installations existantes, lorsque le changement de titulaire obligerait l'acheteur à acquérir des fournitures ayant des caractéristiques techniques différentes entraînant une incompatibilité ou des difficultés techniques d'utilisation et d'entretien disproportionnées. Lorsqu'un tel marché est passé par un pouvoir adjudicateur, sa durée

ne peut dépasser, sauf cas dûment justifié, trois ans, périodes de reconduction comprises.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Prix 30 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 30

Critère :

Type : Qualité

Description : valeur technique 65 pts Dispositions envisagées vis-à-vis du développement durable 5 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 70

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : un référé pré-contractuel (articles L. 551-1 à L. 551-4, L. 551-10 à L. 551-12, R. 551-1, et R.551-3 à R. 551-6 du code de justice administrative) - un référé contractuel (articles L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative), dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché public et dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché dans les autres cas ; - un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision attaquée. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative) ; - un recours de plein contentieux dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle sont rendues publiques la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation. Ce recours peut être assorti, le cas échéant d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Paris

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Paris

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0018

Titre : 18.1 Lentilles intraoculaires stériles monofocales, à profondeur de champ hyperasphérique pour vision intermédiaire et vision de loin, monoblocs de chambre postérieure, 2 points d'appui, en acrylique hydrophobe avec filtre incorporé à lumière bleue. Possibilité de proposer des compléments de gamme.

Description : 18.2 Lentilles intraoculaires stériles monofocales toriques, à profondeur de champ hyperasphérique pour vision intermédiaire et vision de loin, monoblocs de chambre postérieure, 2 points d'appui, en acrylique hydrophobe avec filtre incorporé à lumière bleue. Possibilité de proposer des compléments de gamme.

Identifiant interne : LOT 18.1 et 18.2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33184100 Implants chirurgicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Options :

Description des options : L'accord-cadre est passé pour une période d'un an à compter de la notification faite au titulaire. L'accord-cadre sera ensuite reconductible deux fois par période d'un an par tacite reconduction, sans que la durée totale ne dépasse 4 ans.

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Conformément à l'article R.2122-4 du code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché de fournitures sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet des livraisons complémentaires exécutées par le titulaire initial et qui sont destinées soit au renouvellement partiel de fournitures ou d'installations, soit à l'extension de fournitures ou d'installations existantes, lorsque le changement de titulaire obligerait l'acheteur à acquérir des fournitures ayant des caractéristiques techniques différentes entraînant une incompatibilité ou des difficultés techniques d'utilisation et d'entretien disproportionnées. Lorsqu'un tel marché est passé par un pouvoir adjudicateur, sa durée ne peut dépasser, sauf cas dûment justifié, trois ans, périodes de reconduction comprises.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Prix 30 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 30

Critère :

Type : Qualité

Description : valeur technique 65 pts Dispositions envisagées vis-à-vis du développement durable 5 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 70

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : un référé pré-contractuel (articles L. 551-1 à L. 551-4, L. 551-10 à L. 551-12, R. 551-1, et R.551-3 à R. 551-6 du code de justice administrative) - un référé contractuel (articles L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative), dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché public et dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché dans les autres cas ; - un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision attaquée. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative) ; - un recours de plein contentieux dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle sont rendues publiques la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation. Ce recours peut être assorti, le cas échéant d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Paris

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Paris

Organisation qui signe le marché : CHNO des 15-20

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0019

Titre : 19.1 Lentilles intraoculaires stériles monofocales, à profondeur de champ réfractif pour vision intermédiaire et vision de loin, monoblocs de chambre postérieure, 4 points d'appui, en acrylique hydrophobe avec filtre incorporé à lumière bleue Possibilité de proposer des compléments de gamme.

Description : 19.2 Lentilles intraoculaires stériles monofocales torique, à profondeur de champ réfractif pour vision intermédiaire et vision de loin, monoblocs de chambre postérieure, 4 points d'appui, en acrylique hydrophobe avec filtre incorporé à lumière bleue. Possibilité de proposer des compléments de gamme.

Identifiant interne : LOT 19.1 et 19.2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33184100 Implants chirurgicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Options :

Description des options : L'accord-cadre est passé pour une période d'un an à compter de la notification faite au titulaire. L'accord-cadre sera ensuite reconductible deux fois par période d'un an par tacite reconduction, sans que la durée totale ne dépasse 4 ans.

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 195,500 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Conformément à l'article R.2122-4 du code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché de fournitures sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet des livraisons complémentaires exécutées par le titulaire initial et qui sont destinées soit au renouvellement partiel de fournitures ou d'installations, soit à l'extension de fournitures ou d'installations existantes, lorsque le changement de titulaire obligerait l'acheteur à acquérir des fournitures ayant des caractéristiques techniques différentes entraînant une incompatibilité ou des difficultés techniques d'utilisation et d'entretien disproportionnées. Lorsqu'un tel marché est passé par un pouvoir adjudicateur, sa durée ne peut dépasser, sauf cas dûment justifié, trois ans, périodes de reconduction comprises.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Prix 30 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 30

Critère :

Type : Qualité

Description : valeur technique 65 pts Dispositions envisagées vis-à-vis du développement durable 5 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 70

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : un référé pré-contractuel (articles L. 551-1 à L. 551-4, L. 551-10 à L. 551-12, R. 551-1, et R.551-3 à R. 551-6 du code de justice administrative) - un référé contractuel (articles L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative), dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché public et dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché dans les autres cas ; - un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision attaquée. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative) ; - un recours de plein contentieux dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle sont rendues publiques la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation. Ce recours peut

être assorti, le cas échéant d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Paris

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Paris

Organisation qui signe le marché : CHNO des 15-20

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0020

Titre : 20.1 Lentilles intraoculaires stériles monofocales, à profondeur de champ diffractif pour vision intermédiaire et vision de loin, monoblocs de chambre postérieure, 2 points d'appui, en acrylique hydrophobe avec filtre incorporé à lumière bleue. Possibilité de proposer des compléments de gamme.

Description : 20.2 Lentilles intraoculaires stériles monofocales torique, à profondeur de champ diffractif pour vision intermédiaire et vision de loin, monoblocs de chambre postérieure, 2 points d'appui, en acrylique hydrophobe avec filtre incorporé à lumière bleue. Possibilité de proposer des compléments de gamme

Identifiant interne : LOT 20.1 et 20.2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33184100 Implants chirurgicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Options :

Description des options : L'accord-cadre est passé pour une période d'un an à compter de la notification faite au titulaire. L'accord-cadre sera ensuite reconductible deux fois par période d'un an par tacite reconduction, sans que la durée totale ne dépasse 4 ans.

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Conformément à l'article R.2122-4 du code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché de fournitures sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet des livraisons complémentaires exécutées par le titulaire initial et qui sont destinées soit au renouvellement partiel de fournitures ou d'installations, soit à l'extension de fournitures ou d'installations

existantes, lorsque le changement de titulaire obligerait l'acheteur à acquérir des fournitures ayant des caractéristiques techniques différentes entraînant une incompatibilité ou des difficultés techniques d'utilisation et d'entretien disproportionnées. Lorsqu'un tel marché est passé par un pouvoir adjudicateur, sa durée ne peut dépasser, sauf cas dûment justifié, trois ans, périodes de reconduction comprises.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Prix 30 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 30

Critère :

Type : Qualité

Description : valeur technique 65 pts Dispositions envisagées vis-à-vis du développement durable 5 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 70

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : un référé pré-contractuel (articles L. 551-1 à L. 551-4, L. 551-10 à L. 551-12, R. 551-1, et R.551-3 à R. 551-6 du code de justice administrative) - un référé contractuel (articles L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative), dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché public et dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché dans les autres cas ; - un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision attaquée. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative) ; - un recours de plein contentieux dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle sont rendues publiques la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation. Ce recours peut être assorti, le cas échéant d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Paris

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Paris

Organisation qui signe le marché : CHNO des 15-20

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0021

Titre : Lentilles intraoculaires stériles monofocales, à profondeur de champ diffractif pour vision intermédiaire et vision de loin, monoblocs de chambre postérieure, 4 points d'appui, en acrylique hydrophile sans filtre incorporé à lumière bleue. Possibilité de proposer des compléments de gamme.

Description : Lentilles intraoculaires stériles monofocales, à profondeur de champ diffractif pour vision intermédiaire et vision de loin, monoblocs de chambre postérieure, 4 points d'appui, en acrylique hydrophile sans filtre incorporé à lumière bleue. Possibilité de proposer des compléments de gamme.

Identifiant interne : LOT 21

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33184100 Implants chirurgicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Options :

Description des options : L'accord-cadre est passé pour une période d'un an à compter de la notification faite au titulaire. L'accord-cadre sera ensuite reconductible deux fois par période d'un an par tacite reconduction, sans que la durée totale ne dépasse 4 ans.

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Conformément à l'article R.2122-4 du code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché de fournitures sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet des livraisons complémentaires exécutées par le titulaire initial et qui sont destinées soit au renouvellement partiel de fournitures ou d'installations, soit à l'extension de fournitures ou d'installations existantes, lorsque le changement de titulaire obligerait l'acheteur à acquérir des fournitures ayant des caractéristiques techniques différentes entraînant une incompatibilité ou des difficultés techniques d'utilisation et d'entretien disproportionnées. Lorsqu'un tel marché est passé par un pouvoir adjudicateur, sa durée ne peut dépasser, sauf cas dûment justifié, trois ans, périodes de reconduction comprises.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Prix 30 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 30

Critère :

Type : Qualité

Description : valeur technique 65 pts Dispositions envisagées vis-à-vis du développement durable 5 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 70

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : un référé pré-contractuel (articles L. 551-1 à L. 551-4, L. 551-10 à L. 551-12, R. 551-1, et R.551-3 à R. 551-6 du code de justice administrative) - un référé contractuel (articles L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative), dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché public et dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché dans les autres cas ; - un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision attaquée. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative) ; - un recours de plein contentieux dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle sont rendues publiques la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation. Ce recours peut être assorti, le cas échéant d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Paris

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Paris

Organisation qui signe le marché : CHNO des 15-20

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0022

Titre : Lentilles intraoculaires stériles monofocales, à profondeur de champ réfractif pour vision intermédiaire et vision de loin, monoblocs de chambre postérieure, 4 points d'appui, en acrylique hydrophile sans filtre incorporé à lumière bleue. Possibilité de proposer des compléments de gamme.

Description : Lentilles intraoculaires stériles monofocales, à profondeur de champ réfractif pour vision intermédiaire et vision de loin, monoblocs de chambre postérieure, 4 points d'appui, en acrylique hydrophile sans filtre incorporé à lumière bleue. Possibilité de proposer des compléments de gamme.

Identifiant interne : LOT 22

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv) : 33184100 Implants chirurgicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Options :

Description des options : L'accord-cadre est passé pour une période d'un an à compter de la notification faite au titulaire. L'accord-cadre sera ensuite reconductible deux fois par période d'un an par tacite reconduction, sans que la durée totale ne dépasse 4 ans.

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 66,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Conformément à l'article R.2122-4 du code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché de fournitures sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet des livraisons complémentaires exécutées par le titulaire initial et qui sont destinées soit au renouvellement partiel de fournitures ou d'installations, soit à l'extension de fournitures ou d'installations existantes, lorsque le changement de titulaire obligerait l'acheteur à acquérir des fournitures ayant des caractéristiques techniques différentes entraînant une incompatibilité ou des difficultés techniques d'utilisation et d'entretien disproportionnées. Lorsqu'un tel marché est passé par un pouvoir adjudicateur, sa durée ne peut dépasser, sauf cas dûment justifié, trois ans, périodes de reconduction comprises.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Prix 30 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 30

Critère :

Type : Qualité

Description : valeur technique 65 pts Dispositions envisagées vis-à-vis du développement durable 5 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 70

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : un référé pré-contractuel (articles L. 551-1 à L. 551-4, L. 551-10 à L. 551-12, R. 551-1, et R.551-3 à R. 551-6 du code de justice administrative) - un référé contractuel (articles L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative), dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché public et dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché dans les autres cas ; - un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision attaquée. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'une demande de référé-

suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative) ; - un recours de plein contentieux dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle sont rendues publiques la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation. Ce recours peut être assorti, le cas échéant d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Paris

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Paris

Organisation qui signe le marché : CHNO des 15-20

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0023

Titre : 23.1 Lentilles intraoculaires stériles monofocales, à profondeur de champ pour vision intermédiaire et vision de loin avec deux zones réfractives, monoblocs de chambre postérieure, 4 points d'appui, en acrylique hydrophile sans filtre incorporé à lumière bleue. Possibilité de proposer des compléments de gamme. (torique).

Description : 23.2 Lentilles intraoculaires stériles monofocales TORIQUE, à profondeur de champ pour vision intermédiaire et vision de loin avec deux zones réfractives, monoblocs de chambre postérieure, 4 points d'appui, en acrylique hydrophile sans filtre incorporé à lumière bleue. Possibilité de proposer des compléments de gamme.

Identifiant interne : LOT 23.1 et 23.2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33184100 Implants chirurgicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Options :

Description des options : L'accord-cadre est passé pour une période d'un an à compter de la notification faite au titulaire. L'accord-cadre sera ensuite reconductible deux fois par période d'un an par tacite reconduction, sans que la durée totale ne dépasse 4 ans.

5.1.6 Informations générales

Cette procédure ou ce lot annulé(e) ou infructueux(-se) sera relancé(e)

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Conformément à l'article R.2122-4 du code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché de fournitures sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet des livraisons complémentaires exécutées par le titulaire initial et qui sont destinées soit au renouvellement partiel de fournitures ou d'installations, soit à l'extension de fournitures ou d'installations existantes, lorsque le changement de titulaire obligerait l'acheteur à acquérir des fournitures ayant des caractéristiques techniques différentes entraînant une incompatibilité ou des difficultés techniques d'utilisation et d'entretien disproportionnées. Lorsqu'un tel marché est passé par un pouvoir adjudicateur, sa durée ne peut dépasser, sauf cas dûment justifié, trois ans, périodes de reconduction comprises.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Prix 30 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 30

Critère :

Type : Qualité

Description : valeur technique 65 pts Dispositions envisagées vis-à-vis du développement durable 5 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 70

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : un référé pré-contractuel (articles L. 551-1 à L. 551-4, L. 551-10 à L. 551-12, R. 551-1, et R.551-3 à R. 551-6 du code de justice administrative) - un référé contractuel (articles L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative), dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché public et dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché dans les autres cas ; - un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision attaquée. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative) ; - un recours de plein contentieux dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle sont rendues publiques la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation. Ce recours peut être assorti, le cas échéant d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Paris

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0024

Titre : 24.1 Lentille intraoculaire stérile de chirurgie réfractive correction de myopie /hypermétropie - gamme complète

Description : 24.2 Lentille intraoculaire stérile torique de chirurgie réfractive correction de myopie/hypermétropie -gamme complète.

Identifiant interne : LOT 24.1 et 24.2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33184100 Implants chirurgicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Options :

Description des options : L'accord-cadre est passé pour une période d'un an à compter de la notification faite au titulaire. L'accord-cadre sera ensuite reconductible deux fois par période d'un an par tacite reconduction, sans que la durée totale ne dépasse 4 ans.

5.1.6 Informations générales

Cette procédure ou ce lot annulé(e) ou infructueux(-se) sera relancé(e)

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Conformément à l'article R.2122-4 du code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché de fournitures sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet des livraisons complémentaires exécutées par le titulaire initial et qui sont destinées soit au renouvellement partiel de fournitures ou d'installations, soit à l'extension de fournitures ou d'installations existantes, lorsque le changement de titulaire obligerait l'acheteur à acquérir des fournitures ayant des caractéristiques techniques différentes entraînant une incompatibilité ou des difficultés techniques d'utilisation et d'entretien disproportionnées. Lorsqu'un tel marché est passé par un pouvoir adjudicateur, sa durée ne peut dépasser, sauf cas dûment justifié, trois ans, périodes de reconduction comprises.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Prix 30 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 30

Critère :

Type : Qualité

Description : valeur technique 65 pts Dispositions envisagées vis-à-vis du développement durable 5 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 70

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : un référé pré-contractuel (articles L. 551-1 à L. 551-4, L. 551-10 à L. 551-12, R. 551-1, et R.551-3 à R. 551-6 du code de justice administrative) - un référé contractuel (articles L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative), dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché public et dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché dans les autres cas ; - un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision attaquée. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative) ; - un recours de plein contentieux dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle sont rendues publiques la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation. Ce recours peut être assorti, le cas échéant d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Paris

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Paris

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0025

Titre : 25.1 Anneau intra cornéen "standard" diamètre 5mm. Possibilité de proposer un complément de gamme

Description : 24.2 Anneau intra cornéen "standard" diamètre 6mm. Possibilité de proposer un complément de gamme.

Identifiant interne : LOT 25.1 et 25.2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33184100 Implants chirurgicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Options :

Description des options : L'accord-cadre est passé pour une période d'un an à compter de la notification faite au titulaire. L'accord-cadre sera ensuite reconductible deux fois par période d'un an par tacite reconduction, sans que la durée totale ne dépasse 4 ans.

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Conformément à l'article R.2122-4 du code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché de fournitures sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet des livraisons complémentaires exécutées par le titulaire initial et qui sont destinées soit au renouvellement partiel de fournitures ou d'installations, soit à l'extension de fournitures ou d'installations existantes, lorsque le changement de titulaire obligerait l'acheteur à acquérir des fournitures ayant des caractéristiques techniques différentes entraînant une incompatibilité ou des difficultés techniques d'utilisation et d'entretien disproportionnées. Lorsqu'un tel marché est passé par un pouvoir adjudicateur, sa durée ne peut dépasser, sauf cas dûment justifié, trois ans, périodes de reconduction comprises.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Prix 30 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 30

Critère :

Type : Qualité

Description : valeur technique 65 pts Dispositions envisagées vis-à-vis du développement durable 5 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 70

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : un référé pré-contractuel (articles L. 551-1 à L. 551-4, L. 551-10 à L. 551-12, R. 551-1, et R.551-3 à R. 551-6 du code de justice administrative) - un référé contractuel (articles L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative), dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché public et dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché dans les autres cas ; - un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision attaquée. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative) ; - un recours de plein contentieux dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle sont rendues publiques la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation. Ce recours peut être assorti, le cas échéant d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Paris

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Paris

Organisation qui signe le marché : CHNO des 15-20

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0026

Titre : Anneau intra cornéen "asymétrique", gamme complète.

Description : Anneau intra cornéen "asymétrique", gamme complète.

Identifiant interne : LOT 26

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33184100 Implants chirurgicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Options :

Description des options : L'accord-cadre est passé pour une période d'un an à compter de la notification faite au titulaire. L'accord-cadre sera ensuite reconductible deux fois par période d'un an par tacite reconduction, sans que la durée totale ne dépasse 4 ans.

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Conformément à l'article R.2122-4 du code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché de fournitures sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet des livraisons complémentaires exécutées par le titulaire initial et qui sont destinées soit au renouvellement partiel de fournitures ou d'installations, soit à l'extension de fournitures ou d'installations existantes, lorsque le changement de titulaire obligerait l'acheteur à acquérir des fournitures ayant des caractéristiques techniques différentes entraînant une incompatibilité ou des difficultés techniques d'utilisation et d'entretien disproportionnées. Lorsqu'un tel marché est passé par un pouvoir adjudicateur, sa durée ne peut dépasser, sauf cas dûment justifié, trois ans, périodes de reconduction comprises.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Prix 30 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 30

Critère :

Type : Qualité

Description : valeur technique 65 pts Dispositions envisagées vis-à-vis du développement durable 5 pts

Pondération (points, valeur exacte) : 70

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : un référé pré-contractuel (articles L. 551-1 à L. 551-4, L. 551-10 à L. 551-12, R. 551-1, et R.551-3 à R. 551-6 du code de justice administrative) - un référé contractuel (articles L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative), dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché public et dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché dans les autres cas ; - un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision attaquée. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative) ; - un recours de plein contentieux dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle sont rendues publiques la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation. Ce recours peut être assorti, le cas échéant d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Paris

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Paris

Organisation qui signe le marché : CHNO des 15-20

Section 6 - Résultats

Valeur de tous les contrats attribués dans cet avis : 8,283,250 Euro

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : CRISTALENS SA

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE CRISTALENS

Identifiant du lot ou groupe de lots : GLO-0001

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : CONTRAT LOT CRISTALENS

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 07/12/2023

Date de conclusion du marché : 20/12/2023

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Organisation qui signe le marché : CHNO des 15-20

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0008

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : CRISTALENS SA

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE CRISTALENS

Identifiant du lot ou groupe de lots : GLO-0001

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : CONTRAT LOT CRISTALENS

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 07/12/2023

Date de conclusion du marché : 20/12/2023

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Organisation qui signe le marché : CHNO des 15-20

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0016

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : CRISTALENS SA

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE CRISTALENS

Identifiant du lot ou groupe de lots : GLO-0001

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : CONTRAT LOT CRISTALENS

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 07/12/2023

Date de conclusion du marché : 20/12/2023

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Organisation qui signe le marché : CHNO des 15-20

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0025

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : CRISTALENS SA

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE CRISTALENS

Identifiant du lot ou groupe de lots : GLO-0001

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : CONTRAT LOT CRISTALENS

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 07/12/2023

Date de conclusion du marché : 20/12/2023

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Organisation qui signe le marché : CHNO des 15-20

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0026

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : CRISTALENS SA

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE CRISTALENS

Identifiant du lot ou groupe de lots : GLO-0001

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : CONTRAT LOT CRISTALENS

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 07/12/2023

Date de conclusion du marché : 20/12/2023

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Organisation qui signe le marché : CHNO des 15-20

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0002

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : BVI France SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE BVI

Identifiant du lot ou groupe de lots : GLO-0002

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : CONTRAT LOT BVI

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 07/12/2023

Date de conclusion du marché : 20/12/2023

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Organisation qui signe le marché : CHNO des 15-20

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0008

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : BVI France SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE BVI

Identifiant du lot ou groupe de lots : GLO-0002

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : CONTRAT LOT BVI

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 07/12/2023

Date de conclusion du marché : 20/12/2023

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Organisation qui signe le marché : CHNO des 15-20

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0013

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : BVI France SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE BVI

Identifiant du lot ou groupe de lots : GLO-0002

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : CONTRAT LOT BVI

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 07/12/2023

Date de conclusion du marché : 20/12/2023

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Organisation qui signe le marché : CHNO des 15-20

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0003

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : LABORATOIRES ALCON

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE ALCON

Identifiant du lot ou groupe de lots : GLO-0003

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : CONTRAT LOT ALCON

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 07/12/2023

Date de conclusion du marché : 20/12/2023

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Organisation qui signe le marché : CHNO des 15-20

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0004

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : LABORATOIRES ALCON

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE ALCON

Identifiant du lot ou groupe de lots : GLO-0003

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : CONTRAT LOT ALCON

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 07/12/2023

Date de conclusion du marché : 20/12/2023

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Organisation qui signe le marché : CHNO des 15-20

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0006

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : LABORATOIRES ALCON

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE ALCON

Identifiant du lot ou groupe de lots : GLO-0003

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : CONTRAT LOT ALCON

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 07/12/2023

Date de conclusion du marché : 20/12/2023

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Organisation qui signe le marché : CHNO des 15-20

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0015

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : LABORATOIRES ALCON

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE ALCON

Identifiant du lot ou groupe de lots : GLO-0003

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : CONTRAT LOT ALCON

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 07/12/2023

Date de conclusion du marché : 20/12/2023

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Organisation qui signe le marché : CHNO des 15-20

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0018

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : LABORATOIRES ALCON

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE ALCON

Identifiant du lot ou groupe de lots : GLO-0003

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : CONTRAT LOT ALCON

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 07/12/2023

Date de conclusion du marché : 20/12/2023

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Organisation qui signe le marché : CHNO des 15-20

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0003

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : AMO France

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE AMO

Identifiant du lot ou groupe de lots : GLO-0004

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : CONTRAT LOT AMO

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 07/12/2023

Date de conclusion du marché : 20/12/2023

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Organisation qui signe le marché : CHNO des 15-20

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0005

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : AMO France

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE AMO

Identifiant du lot ou groupe de lots : GLO-0004

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : CONTRAT LOT AMO

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 07/12/2023

Date de conclusion du marché : 20/12/2023

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Organisation qui signe le marché : CHNO des 15-20

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0012

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : AMO France

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE AMO

Identifiant du lot ou groupe de lots : GLO-0004

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : CONTRAT LOT AMO

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 07/12/2023

Date de conclusion du marché : 20/12/2023

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Organisation qui signe le marché : CHNO des 15-20

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0015

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : AMO France

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE AMO

Identifiant du lot ou groupe de lots : GLO-0004

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : CONTRAT LOT AMO

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 07/12/2023

Date de conclusion du marché : 20/12/2023

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Organisation qui signe le marché : CHNO des 15-20

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0020

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : AMO France

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE AMO

Identifiant du lot ou groupe de lots : GLO-0004

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : CONTRAT LOT AMO

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 07/12/2023

Date de conclusion du marché : 20/12/2023

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Organisation qui signe le marché : CHNO des 15-20

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0004

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : HOYA SURGICAL

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE HOYA SURGICAL

Identifiant du lot ou groupe de lots : GLO-0005

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : CONTRAT LOT HOYA SURGICAL

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 07/12/2023

Date de conclusion du marché : 20/12/2023

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Organisation qui signe le marché : CHNO des 15-20

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0012

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : HOYA SURGICAL

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE HOYA SURGICAL

Identifiant du lot ou groupe de lots : GLO-0005

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : CONTRAT LOT HOYA SURGICAL

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 07/12/2023

Date de conclusion du marché : 20/12/2023

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Organisation qui signe le marché : CHNO des 15-20

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0016

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : HOYA SURGICAL

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE HOYA SURGICAL

Identifiant du lot ou groupe de lots : GLO-0005

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : CONTRAT LOT HOYA SURGICAL

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 07/12/2023

Date de conclusion du marché : 20/12/2023

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Organisation qui signe le marché : CHNO des 15-20

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0009

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : CARL ZEISS MEDITEC France SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE CARL ZEISS MEDITEC

Identifiant du lot ou groupe de lots : GLO-0006

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : CONTRAT LOT CARL ZEISS MEDITEC

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 07/12/2023

Date de conclusion du marché : 20/12/2023

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Organisation qui signe le marché : CHNO des 15-20

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0014

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : CARL ZEISS MEDITEC France SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE CARL ZEISS MEDITEC

Identifiant du lot ou groupe de lots : GLO-0006

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : CONTRAT LOT CARL ZEISS MEDITEC

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 07/12/2023

Date de conclusion du marché : 20/12/2023

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Organisation qui signe le marché : CHNO des 15-20

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0021

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : CARL ZEISS MEDITEC France SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE CARL ZEISS MEDITEC

Identifiant du lot ou groupe de lots : GLO-0006

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : CONTRAT LOT CARL ZEISS MEDITEC

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 07/12/2023

Date de conclusion du marché : 20/12/2023

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Organisation qui signe le marché : CHNO des 15-20

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0011

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : HANITA France by MEDICALENS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE HANITA BY MEDICALENS

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0011

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : CONTRAT LOT HANITA BY MEDICALENS

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 07/12/2023

Date de conclusion du marché : 20/12/2023

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Organisation qui signe le marché : CHNO des 15-20

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0022

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : CUTTING EDGE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE CUTTING EDGE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0022

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : CONTRAT LOT CUTTING EDGE

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 07/12/2023

Date de conclusion du marché : 20/12/2023

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Organisation qui signe le marché : CHNO des 15-20

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0019

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : BAUSCH & LOMB

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE BAUSCH LOMB

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0019

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : CONTRAT LOT BAUSCH LOMB

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 07/12/2023

Date de conclusion du marché : 20/12/2023

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Organisation qui signe le marché : CHNO des 15-20

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0007

Aucun lauréat n'a été choisi et le concours est clos.

La raison pour laquelle un lauréat n'a pas été choisi : Décision de l'acheteur, en raison d'un changement des besoins

6.1.3 Soumissionnaires non retenus :

Soumissionnaire :

Nom officiel : CUTTING EDGE SAS

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0010

Aucun lauréat n'a été choisi et le concours est clos.

La raison pour laquelle un lauréat n'a pas été choisi : Décision de l'acheteur, en raison d'un changement des besoins

6.1.3 Soumissionnaires non retenus :

Soumissionnaire :

Nom officiel : CARL ZEISS MEDITEC France SAS

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0017

Aucun lauréat n'a été choisi et le concours est clos.

La raison pour laquelle un lauréat n'a pas été choisi : Décision de l'acheteur, en raison d'un changement des besoins

6.1.3 Soumissionnaires non retenus :

Soumissionnaire :

Nom officiel : MEDICONTUR

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0017

Aucun lauréat n'a été choisi et le concours est clos.

La raison pour laquelle un lauréat n'a pas été choisi : Décision de l'acheteur, en raison d'un changement des besoins

6.1.3 Soumissionnaires non retenus :

Soumissionnaire :

Nom officiel : CARL ZEISS MEDITEC France SAS

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0017

Aucun lauréat n'a été choisi et le concours est clos.

La raison pour laquelle un lauréat n'a pas été choisi : Décision de l'acheteur, en raison d'un changement des besoins

6.1.3 Soumissionnaires non retenus :

Soumissionnaire :

Nom officiel : CRISTALENS SA

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0017

Aucun lauréat n'a été choisi et le concours est clos.

La raison pour laquelle un lauréat n'a pas été choisi : Décision de l'acheteur, en raison d'un changement des besoins

6.1.3 Soumissionnaires non retenus :

Soumissionnaire :

Nom officiel : HANITA France by MEDICALENS

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0017

Aucun lauréat n'a été choisi et le concours est clos.

La raison pour laquelle un lauréat n'a pas été choisi : Décision de l'acheteur, en raison d'un changement des besoins

6.1.3 Soumissionnaires non retenus :

Soumissionnaire :

Nom officiel : BVI France SAS

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0024

Aucun lauréat n'a été choisi et le concours est clos.

La raison pour laquelle un lauréat n'a pas été choisi : Décision de l'acheteur, en raison d'un changement des besoins

6.1.3 Soumissionnaires non retenus :

Soumissionnaire :

Nom officiel : OPHTA FRANCE SA

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0024

Aucun lauréat n'a été choisi et le concours est clos.

La raison pour laquelle un lauréat n'a pas été choisi : Décision de l'acheteur, en raison d'un changement des besoins

6.1.3 Soumissionnaires non retenus :

Soumissionnaire :

Nom officiel : BVI France SAS

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0024

Aucun lauréat n'a été choisi et le concours est clos.

La raison pour laquelle un lauréat n'a pas été choisi : Décision de l'acheteur, en raison d'un changement des besoins

6.1.3 Soumissionnaires non retenus :

Soumissionnaire :

Nom officiel : TOPCON FRANCE MEDICAL SAS

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0024

Aucun lauréat n'a été choisi et le concours est clos.

La raison pour laquelle un lauréat n'a pas été choisi : Décision de l'acheteur, en raison d'un changement des besoins

6.1.3 Soumissionnaires non retenus :

Soumissionnaire :

Nom officiel : LABORATOIRES ALCON

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0023

Aucun lauréat n'a été choisi et le concours est clos.

La raison pour laquelle un lauréat n'a pas été choisi : Toutes les offres, toutes les demandes de participation ou tous les projets ont été retiré(e)s ou jugé(e)s irrecevables

6.1.3 Soumissionnaires non retenus :

Soumissionnaire :

Nom officiel : CUTTING EDGE SAS

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : CHNO des 15-20

Numéro d'enregistrement : 18003601400017

Ville : Paris

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Adresse électronique : marches@15-20.fr

Téléphone : 0140021164

Adresse internet : <https://www.15-20.fr>

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : <https://www.marches-publics-hopitaux.com>

Profil de l'acheteur : <https://www.marches-publics-hopitaux.com>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui signe le marché

8.1 ORG-0010

Nom officiel : BAUSCH & LOMB

Numéro d'enregistrement : 340 275 650 00083

Ville : MONTPELLIER

Subdivision pays (NUTS) : Hérault (FRJ13)

Pays : France

Adresse électronique : TenderOfficeFranceBNL@bausch.com

Téléphone : 0467123030

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0019

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

8.1 ORG-0011

Nom officiel : CUTTING EDGE SAS

Numéro d'enregistrement : 800 783 284 00022

Ville : MONTPELLIER

Subdivision pays (NUTS) : Hérault (FRJ13)

Pays : France

Adresse électronique : commandes@cutting-edge.fr

Téléphone : 0467719244

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0022

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

8.1 ORG-0009

Nom officiel : HANITA France by MEDICALENS

Numéro d'enregistrement : 398 744 094 00044

Ville : PARIS

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Adresse électronique : hanita-france@hanita-france.fr

Téléphone : 0142714547

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0011

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

8.1 ORG-0008

Nom officiel : CARL ZEISS MEDITEC France SAS

Numéro d'enregistrement : 429 527 286 00075

Ville : RUEIL-MALMAISON

Subdivision pays (NUTS) : Hauts-de-Seine (FR105)

Pays : France

Adresse électronique : geraldine.aubriere@zeiss.com

Téléphone : 0134802186

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0009, LOT-0014, LOT-0021

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

8.1 ORG-0007

Nom officiel : HOYA SURGICAL

Numéro d'enregistrement : 483 207 262 00047

Ville : Frankfurt am Main

Subdivision pays (NUTS) : Frankfurt am Main, Kreisfreie Stadt (DE712)

Pays : Allemagne

Adresse électronique : Ifra-cseu@hoya.com

Téléphone : 0800919425

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0004, LOT-0012, LOT-0016

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

8.1 ORG-0006

Nom officiel : AMO France

Numéro d'enregistrement : 441 668 688 00043

Ville : RUNGIS

Subdivision pays (NUTS) : Val-de-Marne (FR107)

Pays : France

Adresse électronique : PPanourg@its.jnj.com

Téléphone : 0637670584

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0003, LOT-0005, LOT-0012, LOT-0015, LOT-0020

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

8.1 ORG-0005

Nom officiel : LABORATOIRES ALCON

Numéro d'enregistrement : 652 009 044 00213

Ville : RUEIL MALMAISON CEDEX

Subdivision pays (NUTS) : Hauts-de-Seine (FR105)

Pays : France

Adresse électronique : cellule.marches@alcon.com

Téléphone : 0147104710

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0003, LOT-0004, LOT-0006, LOT-0015, LOT-0018

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

8.1 ORG-0004

Nom officiel : BVI France SAS

Numéro d'enregistrement : 429 227 184 000 59

Ville : TOULOUSE

Subdivision pays (NUTS) : Haute-Garonne (FRJ23)

Pays : France

Adresse électronique : cmarches@bvimedical.com

Téléphone : 0561544994

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0002, LOT-0008, LOT-0013

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

8.1 ORG-0003

Nom officiel : CRISTALENS SA

Numéro d'enregistrement : 399 402 130 00039

Ville : CERGY PONTOISE

Subdivision pays (NUTS) : Val-d'Oise (FR108)

Pays : France

Adresse électronique : annelaure.henault@cristalens.fr

Téléphone : 0134323061

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001, LOT-0008, LOT-0016, LOT-0025, LOT-0026

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal Administratif de Paris

Numéro d'enregistrement : 177 500 055 00013

Ville : Paris

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-paris@juradm.fr

Téléphone : 01 44 59 44 00

Télécopieur : 01 44 59 46 46

Adresse internet : <http://paris.tribunal-administratif.fr/>

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : <https://www.telerecours.fr>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

8.1 ORG-0012

Nom officiel : MEDICONTUR

Numéro d'enregistrement : 438 095 473 00031

Ville : LIMAS

Subdivision pays (NUTS) : Rhône (FRK26)

Pays : France

Adresse électronique : contact@medicontur.fr

Téléphone : 0469372004

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

8.1 ORG-0013

Nom officiel : OPHTA FRANCE SA

Numéro d'enregistrement : 379 437 627 00050

Ville : THORIGNE FOUILLARD

Subdivision pays (NUTS) : Ile-et-Vilaine (FRH03)

Pays : France

Adresse électronique : appels.offres@ophta-france.com

Téléphone : 0299361366

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

8.1 ORG-0014

Nom officiel : TOPCON FRANCE MEDICAL SAS

Numéro d'enregistrement : 899 579 148 00029

Ville : LIMONEST

Subdivision pays (NUTS) : Rhône (FRK26)

Pays : France

Adresse électronique : adv.hcs.fr@topcon.com

Téléphone : 0437581940

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : f5d86eca-4af9-44ab-878a-e1afd895f6f1 - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 01/07/2024 à 17:11

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 01/07/2024